DIGEST EUROPEEN – DIGEST INTERNATIONAL

PAR | **CECILE BARBIER**
Observatoire social européen (OSE), Bruxelles

Au cours du dernier trimestre de l'année 2017, plusieurs scrutins ont été organisés dans l'Union européenne. L'événement le plus marquant est la formation en Autriche d'un gouvernement de coalition entre la droite (parti populaire) et l'extrême droite, mettant un terme à l'ère de la grande coalition entre les conservateurs et les sociaux-démocrates.

Dans le domaine de la « gouvernance économique », deux événements parfois contradictoires sont intervenus au cours du dernier trimestre de l'année 2017. Le premier est la proclamation du Socle européen des droits sociaux lors d'un Sommet coorganisé par la Commission européenne et la Suède. Le second est la présentation, le 6 décembre, du Paquet de l'Union économique et monétaire. Dans la foulée, la Commission européenne a lancé le Semestre européen 2018 de coordination des politiques économiques et budgétaires.

Dans le domaine des relations internationales, l'Organisation internationale du travail (OIT) poursuit sa réflexion sur l'avenir du travail dans la perspective de son centième anniversaire en 2019.

1. LE DEBAT INSTITUTIONNEL

1.1. LE RECUL DES « POPULISMES » DANS L'UNION EUROPEENNE ?

Lors des élections présidentielles organisées en Slovénie (22 octobre et le 12 novembre 2017), Borut Pahor (centre gauche), le Président sortant, a été réélu pour un second mandat de 5 ans à la présidence de la République à l'issue du deuxième tour de l'élection le 12 novembre. Borut Pahor, 54 ans, avait presque obtenu une réélection dès le premier tour, que lui promettaient les sondages, et avait obtenu 47,1 % des voix le 22 octobre, sur fond de forte abstention, de plus de 55 %. Une abstention record a été enregistrée le 12 novembre, seuls quatre Slovènes sur dix se sont rendus aux urnes (41,7 %, 2 points de moins

qu'au premier tour). Son adversaire, Marjan Sarec, sans étiquette politique et maire d'une petite ville, avait créé la surprise en obtenant 24,9 % des voix au premier tour, devançant sept autres candidats, dont ceux issus d'importantes formations politiques, en faisant notamment campagne sur le rejet des élites.

En Autriche, à l'issue des élections législatives du 15 octobre, le Parti populaire (ÖVP) de Sebastian Kurz a recueilli 31,4 % des suffrages et remporté 61 sièges (un gain de 14 sièges par rapport au précédent scrutin législatif du 29 septembre 2013). Anticipées d'un an et provoquées par Sebastian Kurz, ces élections législatives ont mis fin à dix années de grande coalition avec les sociaux-démocrates (SPÖ) du chancelier sortant Christian Kern. Agé de 31 ans, Sebastian Kurz avait choisi de présenter ses candidats sous l'appellation « Liste Sebastian Kurz - Le nouveau Parti populaire » et remplacé le noir, couleur traditionnelle de l'ÖVP, par le turquoise, pour convaincre de sa volonté de changement. Le Parti d'extrême droite (FPÖ, Parti de la Liberté), dirigé par Heinz-Christian Strache, est arrivé en deuxième position avec 26 % des voix. Il a obtenu 51 sièges (13 de plus par rapport au précédent scrutin). Le FPÖ est suivi de près du Parti social-démocrate (SPÖ), emmené par le chancelier sortant Christian Kern, qui a recueilli 26,9 % des suffrages et a conservé 52 sièges. Le taux de participation (79,5 %) a été supérieur de 5 points par rapport à celui enregistré lors des précédentes élections législatives de septembre 2013. Le 18 décembre 2017, le gouvernement de coalition entre l'ÖVP et le FPÖ est dirigé par Sebastian Kurz qui devient le plus jeune dirigeant d'un Etat membre au sein de l'Union européenne. Lors de la première participation du FPÖ au gouvernement autrichien, entre 2000 et 2005, les autres Etats européens avaient pris des mesures, symboliques, à l'encontre de l'Autriche qui assumera la présidence du Conseil de l'UE au cours du second semestre de l'année 2018.

Des élections législatives ont été organisées en République tchèque les 20 et 21 octobre. A l'issue du scrutin, le parti ANO (OUI), dont l'acronyme signifie à la fois « oui » et « Action des citoyens insatisfaits », le parti « populiste » membre de la coalition gouvernementale sortante dirigé par le milliardaire Andrej Babis, est arrivé largement en tête avec 29,6 % des suffrages et 78 sièges (soit 31 de plus par rapport au précédent scrutin législatif des 25 et 26 octobre 2013). Le Parti démocrate-civique (ODS), parti eurosceptique de droite dirigé par Petr Fiala, est arrivé en deuxième position avec 11,3 % des voix et 25 sièges (gain de 9 sièges). Il est suivi par le Parti pirate (P), qui a recueilli 10,8 % des voix et remporté 22 sièges, et fait son entrée au Parlement tchèque pour la première fois de son histoire. Il en va de même pour le parti nationaliste « Liberté et démocratie directe » (SPD), parti populiste de droite conduit par

Tomio Okamura, arrivé en quatrième position avec 10,6 % des suffrages et 22 sièges. A la fin de l'année 2017, les discussions en vue de la formation d'un gouvernement étaient toujours en cours.

2. GOUVERNANCE ECONOMIQUE ET SOCIALE

2.1. GOUVERNANCE ECONOMIQUE

L'incorporation des traités intergouvernementaux « anti-crises » dans le droit de l'Union européenne

Dans le contexte marqué par le Brexit, considéré comme un « choc imprévu » par l'élite européenne, le discours sur l'Etat de l'Union prononcé par le président de la Commission européenne, Jean-Claude Juncker en septembre 2017 avait insisté sur une Union européenne plus unie, plus forte et plus démocratique. Dans le cadre de l'Union économique et monétaire (UEM), plusieurs actions ont été envisagées : par exemple, la transformation du Traité sur le Mécanisme européen de stabilité (MES) en un Fonds monétaire européen (FME). Cette transformation, également annoncée dans le rapport des cinq présidents est également soutenue par le Parlement européen dans une résolution du 16 février 2017 sur la capacité budgétaire de la zone euro. En 2012, une résolution du Parlement européen du 20 novembre recommandait également l'option de la « communautarisation » du traité budgétaire. Devant le Parlement européen, le vice-président de la Commission européenne, Valdis Dombrovskis a justifié le 4 octobre 2017 l'insertion du Traité MES et du Traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance au sein de l'Union économique et monétaire (TSCG) en considérant que « Leur incorporation dans le droit de l'Union apporterait une plus grande responsabilité démocratique et davantage de légitimité à travers l'Union ».

Le 6 décembre 2017, la Commission européenne présente une feuille de route pour approfondir l'Union économique et monétaire européenne. En plus des propositions précitées, plusieurs mesures institutionnelles sont envisagées, telles que la fusion du président de l'Eurogroupe et celle du vice-président de la Commission européenne en charge des affaires économiques et financières, ainsi que de nouveaux instruments budgétaires.

La proposition de transformer le MES en FME prend la forme d'un règlement, ancrée sur l'article 352 du Traité sur le Fonctionnement de l'UE, la seule base juridique disponible selon la Commission européenne (COM (2017) 827, p. 12). L'approbation du Parlement européen est requise et le Conseil statuera à

l'unanimité, mais dans ce cas, « l'application de la mesure peut être limitée à un sous-ensemble d'Etats membres (...) », le Traité MES n'intervenant « que pour préserver la stabilité financière de la zone euro ». La proposition de règlement est complétée par un projet destiné à servir de base à un accord intergouvernemental entre les Etats membres de la zone euro portant sur les statuts du futur FME. De manière significative, le projet de la Commission européenne incorpore de nouveaux éléments en vue de fournir le filet de sécurité commun pour le Fonds de résolution unique, un ajout jugé essentiel pour le développement du deuxième pilier de l'Union bancaire, le mécanisme de résolution unique.

La Commission précise que la « proposition de règlement [sur la création du FME] respecte les droits fondamentaux ». Ceci aurait donc un avantage par rapport au MES dans la mesure où la Cour de justice de l'Union européenne avait considéré que le MES, un traité international, ne pouvait être considéré comme mettant en œuvre le droit de l'Union. Cependant, le « social » demeure suspect : le directeur général du FME pourrait tenir des discussions confidentielles à huis clos avec les présidents et les vice-présidences des commissions compétentes du Parlement européen concernant ses tâches et, notamment, l'analyse de l'impact social (proposition d'article 5 du règlement sur le FME).

La transformation du Mécanisme européen de stabilité en un Fonds monétaire européen suscite de profondes réticences en Allemagne parmi les dirigeants des instances financières et monétaires. Le président du MES, l'Allemand Klaus Redling, défend le caractère intergouvernemental du MES tandis que le Président de la Bundesbank, Jens Weidmann, aussi président de la Banque des règlements internationaux (BRI), affirme que l'idée d'une telle transformation devrait être « examinée d'un œil critique », lui préférant l'effet contraignant des règles budgétaires européennes qui doit être accru, et la fonction « disciplinante » des marchés financiers qui doit être renforcée. Au moment où se profilent des changements statutaires importants au sein de la Banque centrale européenne (BCE), la possibilité que sa présidence échoie à Jens Weidman, est une rupture par à rapport à l'esprit initial des concepteurs du pilier UEM du Traité de Maastricht selon lequel la présidence de la BCE ne pourrait pas revenir à un Allemand.

La proposition législative portant sur l'intégration dans le cadre juridique de l'Union de la « substance » du TSCG prend la forme d'une proposition de directive, basée sur l'article 126. par. 4 du Traité sur le fonctionnement

de l'Union européenne (TFUE) qui implique la consultation du Parlement européen (COM (2017) 824). Il s'agit d'intégrer l'article 3 du TSCG, la « substance » du pacte budgétaire, à savoir l'application d'une règle d'équilibre budgétaire structurel ainsi que le mécanisme de correction en cas d'écart important. La Commission européenne a déjà procédé à une analyse de la transposition de ces dispositions dans les législations nationales au début de l'année 2017 (C 2017 120). Ainsi présentée, l'opération a pour objectif de pérenniser les pouvoirs de contrôle de la Commission qui serait chargée de rédiger un rapport pour le 30 juin 2024 et ensuite tous les cinq ans (article 5 de la proposition de directive). L'argument de la Commission se fonde sur la simplification juridique et l'amélioration et la continuité de la surveillance dans le contexte de la gouvernance économique. Elle permettrait de compléter et de renforcer les cadres budgétaires existants dont l'objectif est un « niveau prudent de dette publique ». Elle maintiendrait la pratique des réunions interparlementaires organisées chaque année par le Parlement européen ainsi que les modalités de vote convenues entre les parties contractantes au TSCG.

Dans la proposition de directive de la Commission européenne, un considérant rappelle que les Etats membres se sont engagés à appuyer les propositions ou recommandations que soumet la Commission lorsqu'elle estime qu'un Etat de la zone euro ne respecte pas le critère du déficit dans le cadre d'une procédure concernant les déficits excessifs, à moins qu'une majorité qualifiée ne s'oppose à la décision proposée ou recommandée. Cette solution est conforme à l'instrument juridique qu'est la directive, mais on se demande quelle est la valeur juridique additionnelle, la majorité inversée restant une procédure « limite ».

Références :

Statement 4 October 2017 European Parliament Topical Debate: Fiscal Compact and its incorporation into the EU legal framework, 4 octobre 2017 : https://ec.europa.eu/commission/commissioners/2014-2019/dombrovskis/announcements/european-parliament-topical-debate-fiscal-compact-and-its-incorporation-eu-legal-framework_en.

Jean-Claude Juncker est venu présenter à la Chambre le projet de traité international sur la stabilité, la coordination et la gouvernance dans l'UEM, 26 janvier 2012 :
http://www.europaforum.public.lu/fr/actualites/2012/01/chd-jcj-traite/index.html.

Proposition de règlement du Conseil concernant la création du Fonds monétaire européen, COM (2017) 827, p. 12, 6 décembre 2017.

Proposition de Directive du Conseil établissant des dispositions en vue du renforcement de la responsabilité budgétaire et de l'orientation budgétaire à moyen terme dans les Etats membres, COM (2017) 824, 6.12.2017, p. 11, 6 décembre 2017 :
https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:52017PC0824&rid=2.
Affaire Pringle, C370/12, 27 novembre 2012 :
https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/HTML/?uri=CELEX:62012CJ0370&from=FR.
Weidmann, Renforcer la responsabilité individuelle dans l'Union monétaire, 21 décembre 2017 :
https://www.bundesbank.de/fr/missions/themes/weidmann---renforcer-la-responsabilit%C3%A9-individuelle-dans-l-union-mon%C3%A9taire-668022.
Report from the Commission presented under Article 8 of the Treaty on Stability, Coordination and Governance in the Economic and Monetary Union, C(2017) 1201, 22 février 2017 :
https://ec.europa.eu/info/sites/info/files/c20171201_en.pdf.

2.2. SEMESTRE EUROPEEN

Le 22 novembre 2017, la Commission européenne a présenté dans le cadre du Semestre européen, son « paquet d'automne », intitulé à la « recherche d'une croissance durable et inclusive ». Le « paquet », contient :

- l'examen annuel de la croissance 2018 ;
- le rapport sur le mécanisme d'alerte 2018 ;
- le projet de rapport conjoint sur l'emploi 2018 ;
- une proposition de modification des lignes directrices pour l'emploi ;
- une recommandation de recommandation du Conseil concernant la politique économique de la zone euro ;
- l'évaluation des projets de plan budgétaire 2018 des Etats membres de la zone euro : une communication chapeau et un avis individuel pour 18 Etats membres de la zone euro (à l'exception de la Grèce) ;
- une série de mesures au titre du pacte de stabilité et de croissance.

Selon la Commission européenne, l'examen annuel de la croissance 2018 (EAC 2018) a pour but de « relancer durablement la convergence économique et sociale grâce au triangle vertueux que forment l'investissement, les réformes structurelles et la gestion responsable des finances publiques ». La Commission rappelle qu'il s'appuie sur les autres documents de référence du Semestre

européen (rapport sur le mécanisme d'alerte, du projet de rapport conjoint sur l'emploi et les prévisions économiques de la Commission). L'EAC 2018 se fonde également sur le Socle européen des droits sociaux.

Autrement dit, les lignes directrices pour l'emploi, sur lesquelles se fondent les recommandations par pays, ont été alignées sur les principes du Socle européen des droits sociaux. Il faut remarquer que le projet de rapport conjoint sur l'emploi, qui comprend la plupart des indicateurs du tableau de bord social permettant d'analyser les domaines couverts par le Socle européen des droits sociaux, sera examiné par le comité de l'emploi et le comité de la protection sociale, en vue de son adoption définitive par le Conseil EPSCO en mars 2018.

S'agissant de la zone euro, la recommandation de la Commission européenne concernant la politique économique de la zone euro est présentée en ouverture du Semestre européen. Elle contient une mention au Socle des droits sociaux dans le considérant 10 qui introduit la philosophie de la recommandation portant sur les « aspects sociaux » de la politique économique, réduits à la performance sociale en matière d'emploi et d'accès au « marché du travail ».

La Commission recommande qu'au cours de la période 2018-2019, les Etats membres s'attachent « à mettre en œuvre des réformes qui promeuvent la création d'emplois de qualité, l'égalité des chances et l'accès au marché du travail ainsi que des conditions de travail équitables et qui soutiennent la protection et l'inclusion sociales. Ces réformes devraient avoir pour objectif de parvenir à :

i) des contrats de travail fiables et flexibles combinés à un soutien adéquat pendant les périodes de transition et évitant la segmentation du marché du travail ;
ii) des systèmes éducatifs et de formation tout au long de la vie performants et de qualité, qui visent à mettre les compétences en adéquation avec les besoins du marché du travail ;
iii) des politiques de l'emploi actives et efficaces qui encouragent la participation au marché du travail ; iv) des systèmes de protection sociale durables et adéquats qui soient adaptés aux nouveaux types d'emploi et aux nouvelles relations d'emploi ;
v) une mobilité fluide de la main-d'œuvre entre les emplois, les secteurs et les régions ;
vi) un dialogue social efficace et des négociations salariales menées au niveau approprié ;

vii) un allégement de la pression fiscale qui pèse sur le travail, en particulier pour les bas salaires et la seconde source de revenus ».

En comparant la recommandation « zone euro » de 2017 et celle de 2016, il restera à voir si le retour de la flexisécurité sous la forme d'« une mobilité fluide de la main-d'œuvre entre les emplois, les secteurs et les régions », l'ajout de « un dialogue social efficace et des négociations salariales menées au niveau approprié » et l'« allègement de la pression fiscale » recentrée sur les « bas salaires et la seconde source de revenus » suffiront à donner une dimension sociale au « Semestre européen de coordination des politiques » tout court, ainsi qu'il s'est auto-renommé.

Références :
Semestre européen - paquet d'automne: recherche d'une croissance durable et inclusive, IP-17-4681, 22 novembre 2017 :
http://europa.eu/rapid/press-release_IP-17-4681_fr.htm.
Examen annuel de la croissance 2018, COM (2017) 690, 22 novembre 2017 :
https://ec.europa.eu/info/sites/info/files/2017-comm-690_fr_0.pdf.
Recommandation de Recommandation du Conseil concernant la politique économique de la zone euro {SWD(2017) 660 final}, COM (2017) 770, 22 novembre 2017 :
https://ec.europa.eu/info/sites/info/files/economy-finance/com-2017-770-fr.pdf ;
https://ec.europa.eu/info/sites/info/files/economy-finance/com-2017-770-en.pdf.

3. LA REVISION DES TRAITES/AVENIR DE L'UNION EUROPEENNE

3.1. PROGRAMME DES DIRIGEANTS/BREXIT

Le 20 octobre 2017, les dirigeants européens ont approuvé le « Programme des dirigeants » et ont convenu d'entamer les préparatifs internes pour la deuxième phase des pourparlers sur le Brexit. A la demande des dirigeants de l'UE réunis à Tallinn, en Estonie, le 28 septembre 2017, le président du Conseil européen, Donald Tusk, avait élaboré le « programme des dirigeants », le but étant d'intensifier les efforts « afin d'avancer aussi sur les questions les plus difficiles, tout en préservant l'unité de l'UE ». Le Conseil européen l'a pleinement approuvé le 20 octobre 2017. Selon le texte diffusé, qui est amené à évoluer, « [le] programme n'énumère pas les sujets qui reviennent de manière régulière comme les relations extérieures sauf lorsqu'un point spécifique est

déjà connu à ce stade. D'ici à la fin de mars 2019, des réunions régulières du Conseil européen devront également se tenir dans le cadre de l'article 50 afin de traiter de la question du Brexit. »

A l'occasion du Sommet de Göteborg, en Suède, s'est tenue le 17 novembre 2017, la première réunion convoquée au titre du programme des dirigeants, au cours de laquelle les dirigeants présents ont débattu de l'éducation et de la culture. En marge de la réunion du Conseil européen de décembre 2017, les dirigeants de l'UE ont tenu un débat sur la voie à suivre concernant « la politique migratoire, y compris ses dimensions intérieure et extérieure ». Ce débat visait à ouvrir la voie à un accord sur la réforme du système d'asile d'ici juin 2018 et le renforcement des contrôles aux frontières extérieures. Lors du sommet de la zone euro, qui s'est tenu dans une « configuration ouverte à 27 Etats membres », le débat des dirigeants a porté sur l'Union économique et monétaire et l'Union bancaire. Un plan de travail pour les six prochains mois, incluant un nouveau sommet de la zone euro prévu en mars 2018, a été adopté.

S'agissant du Brexit, le Conseil européen dans sa formation 'article 50' (les dirigeants de l'UE27) a confirmé le 15 décembre 2017 l'accomplissement de progrès suffisants sur les questions des droits des citoyens, de l'Irlande et du règlement financier et ont adopté des orientations en vue de passer à la deuxième phase des négociations. Cette évolution fait également suite à la résolution du Parlement européen du 13 décembre confirmant la réalisation de progrès « satisfaisants ».

Références :

Le programme des dirigeants, Conseil européen, octobre 2017 : https://www.consilium.europa.eu/media/35340/leadersagenda_fr02.pdf.
Conclusions du Conseil européen (article 50), EUCO XT 2001 4 /17 : http://www.consilium.europa.eu/media/23498/20-euco-conclusions-art50-fr.pdf.
Programme des dirigeants. Note sur l'éducation et la culture, novembre 2017 : http://www.consilium.europa.eu/media/35272/fr_leaders-agenda-note-on-education-and-culture.pdf.
Programme des dirigeants. Union économique et monétaire, décembre 2017 : http://www.consilium.europa.eu/media/32099/fr_leaders-agenda-note-on-emu.pdf.
Programme des dirigeants : note sur la politique d'immigration, décembre 2017 :

http://www.consilium.europa.eu/media/32147/fr_leaders-agenda-note-on-migration.pdf.
EUCO XT 20011/17 :
http://www.consilium.europa.eu/media/32244/15-euco-art50-guidelines-fr.pdf.
Résolution du Parlement européen du 13 décembre 2017 sur l'état d'avancement des négociations avec le Royaume-Uni :
http://www.europarl.europa.eu/sides/getDoc.do?pubRef=-%2f%2fEP%2f%2fTEXT%2bTA%2bP8-TA-2017-0490%2b0%2bDOC%2bXML%2bV0%2f%2fFR&language=FR.

4. LEGISLATION SOCIALE DE L'UE/SOCLE DES DROITS SOCIAUX

4.1. SOMMET SOCIAL POUR L'EMPLOI ET UNE CROISSANCE EQUITABLE ET LE SOCLE EUROPEEN DES DROITS SOCIAUX

Dans son dernier discours sur l'état de l'Union, prononcé le 13 septembre 2017, le Président de la Commission européenne, Jean-Claude Juncker, a confirmé l'engagement de la Commission à poursuivre la mise en œuvre du Socle européen des droits sociaux, celui-ci constituant un instrument essentiel pour créer un marché intérieur plus approfondi, plus équitable et plus social : «Si nous voulons mettre fin à la fragmentation et au dumping social en Europe, les Etats membres devront se mettre d'accord sur le Socle européen des droits sociaux aussi rapidement que possible, et au plus tard lors du sommet de Göteborg en novembre. Les systèmes sociaux nationaux resteront encore pour longtemps divers et distincts. Mais nous devrions au minimum nous mettre d'accord sur une union européenne des normes sociales, pour déterminer ensemble ce qui est juste et injuste dans notre marché intérieur ».

Le 17 novembre 2017, les présidents de la Commission européenne Jean-Claude Juncker, du Parlement européen Antonio Tajani et du Conseil de l'Union européenne, le Premier ministre estonien Jüri Ratas, ont signé une proclamation institutionnelle du « Socle européen des droits sociaux », lors du « Sommet social pour des emplois et une croissance équitables », organisé à Göteborg, en Suède. Au total, 515 délégués dont 26 chefs d'Etat se sont déplacés à Göteborg parmi lesquels le Président français Emmanuel Macron, le Premier ministre britannique Theresa May et d'autres chefs d'Etat et de gouvernement de l'UE, ainsi que la Première ministre norvégienne Ema Solbeg. Seuls Angela Merkel, Chancelière fédérale d'Allemagne, Juha Sipilä,

Premier ministre de Finlande et Nicos Anastasiades, Président de Chypre n'ont pas fait le déplacement.

Selon le préambule du document de la proclamation, une croissance modeste explique les défis auxquels « l'Europe est confrontée en matière sociale et d'emploi ». Le Socle européen des droits sociaux « devrait s'inscrire dans une action plus vaste pour construire un modèle de croissance plus inclusif et durable en améliorant la compétitivité de l'Europe afin de la rendre plus propice à l'investissement, à la création d'emploi et la promotion de la cohésion sociale ». Le préambule rappelle également que « Le progrès économique et le progrès social sont étroitement liés. Aussi, l'établissement d'un Socle européen des droits sociaux devrait-il s'inscrire dans une action plus vaste pour construire un modèle de croissance plus inclusif et durable en améliorant la compétitivité de l'Europe afin de la rendre plus propice à l'investissement, à la création d'emploi et à la promotion de la cohésion sociale ».

Enfin, le programme de travail de la Commission européenne, adopté le 24 octobre 2017, annonce plusieurs initiatives dans le domaine social : « De nouveaux efforts sont nécessaires pour faire de l'équité sociale et des droits des travailleurs les marques distinctives du marché unique. La Commission s'attaquera aux défis de la mobilité de la main-d'œuvre et de la coordination des systèmes de sécurité sociale en proposant la mise en place d'une Autorité européenne du travail et l'instauration d'un numéro de sécurité sociale européen universel qui simplifiera les contacts entre les citoyens et les administrations dans toute une série de domaines. Nous proposerons de moderniser les systèmes de sécurité sociale en tenant compte des nouvelles formes de travail afin de pallier les lacunes, de manière à permettre à chaque travailleur, quel que soit son statut professionnel, de cotiser et d'avoir accès à une protection sociale. Afin de renforcer encore la protection des travailleurs et de préserver davantage leurs droits dans le marché unique, la Commission proposera un renforcement des obligations afin de donner aux salariés la garantie d'être informés par écrit de leurs conditions de travail ».

Le 21 décembre 2017, la Commission européenne a présenté une proposition de directive révisant la directive 91/533/CEE relative à l'obligation de l'employeur d'informer le travailleur des conditions applicables au contrat ou à la relation de travail (la « directive relative à la déclaration écrite »). Inscrivant cette initiative dans le cadre du « socle européen des droits sociaux », la Commission européenne propose de nouvelles normes minimales incluant également les travailleurs qui relèvent de contrats atypiques.

Références :

Discours sur l'état de l'Union 2017, Jean-Claude Juncker, Président de la Commission européenne, 13 septembre 2017 :
http://europa.eu/rapid/press-release_SPEECH-17-3165_fr.htm.
Socle européen des droits sociaux, proclamation interinstitutionnelle, 17 novembre 2017 :
https://ec.europa.eu/commission/sites/beta-political/files/social-summit-european-pillar-social-rights-bookIditions de travail et_fr.pdf.
Programme de travail de la Commission européenne, COM (2017) 650, 24 octobre 2017 :
https://ec.europa.eu/info/sites/info/files/cwp_2018_fr.pdf.
Proposition de directive du Parlement européen et du Conseil relative à des conditions de travail transparentes et prévisibles dans l'Union européenne, COM (2017) 797, 21 décembre 2017 :
https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/HTML/?uri=CELEX:52017PC0797&rid=1.

4.2. LEGISLATION EUROPEENNE ET FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS DANS LES INFRASTRUCTURES SOCIALES

Le Conseil « Emploi, politique sociale, santé et consommateurs » (EPSCO) a conclu le 23 octobre 2017 un accord sur la révision de la directive de décembre 1996 sur les travailleurs détachés. La réforme limite la durée du détachement à 12 mois, pouvant être étendue de 6 mois supplémentaires. Elle consacre le principe du salaire égal pour un même poste sur un même lieu — alors que le salaire de référence est le salaire minimum du pays d'accueil pour la directive de 1996. Selon l'accord, la directive révisée ne doit pas s'appliquer au secteur des transports qui doit faire l'objet d'un texte spécifique. Sur la base de cet accord, le Conseil peut entamer les négociations avec le Parlement européen. Elle entrera en vigueur quatre ans après son adoption par les instances européennes. Les ministres polonais, hongrois, lituaniens et lettons s'y sont opposés. Trois pays se sont abstenus : le Royaume-Uni, l'Irlande et la Croatie. L'accord est critiqué en raison du fait qu'il exclut le secteur des transporteurs routiers, qui ne sera concerné qu'à compter de la date d'entrée en vigueur de la législation sectorielle à venir.

Fin décembre 2017, la presse italienne a présenté le résultat d'une année de travail de la « task force de haut niveau » sur les infrastructures sociales, pilotée par Romano Prodi (ancien président de la Commission européenne de 1999 à 2004), à l'invitation que lui avait lancée l'Association des investisseurs

européens de long terme (European Long-Term Investors Association, ELTI). Selon le titre de l'article publié par la presse italienne, le Plan Prodi pour « sauver l'Europe consiste en un « New deal » social d'une valeur de 150 milliards par an ». Selon ce plan, « L'Europe a besoin d'un new deal dans le secteur négligé des infrastructures sociales : soins de santé, éducation et logement ». La prémisse du rapport est que le modèle européen de protection sociale doit être « approfondi et modernisé ». Le principal message est que des mesures de long terme pour toute l'UE sont nécessaires en vue de soutenir « l'investissement social le plus large dans l'histoire de l'Europe. En temps de désaffection politique et de méfiance, nous avons besoin d'un message fort pour placer le retour des citoyens au cœur de l'UE. Nous n'aurons pas peur ». Le rapport intitulé « Boosting Investment in Social Infrastructure in Europe » propose deux innovations, la création d'un fonds pour les investissements sociaux, principalement soutenu par des fonds publics (pays et institutions européennes, à différents niveaux) et ouvert au capital privé, ainsi que l'émission d'obligations de protection sociale (« welfare bonds »).

En mai 2013, le Fonds européen d'Investissement (FEI) avait lancé l'accélérateur d'impact sociaux (« social impact accelerator, SIA)»). Les investissements à impact social sont souvent confondus avec la notion d'« investissement social ». Selon le site du FEI, le SIA était « une initiative pilote en vue de répondre au besoin croissant de financement par actions pour soutenir les entreprises sociales, un segment du monde des affaires qui joue un rôle de plus en plus important dans la promotion de l'inclusion sociale, fournissant des sources d'emploi alternatives aux groupes sociaux marginalisés et contribuant à la croissance ».

Références :

Posting of workers: Council reaches agreement, PRESS RELEASE 2/17, 23 octobre 2017 :
http://www.consilium.europa.eu/en/press/press-releases/2017/10/23/epsco-posting-of-workers/'.
A social "New Deal" worth 150 billions per year. Prodi's plan to save Europe', La Stampa,23 décembre 2017 :
http://www.lastampa.it/2017/12/23/esteri/a-social-new-deal-worth-billions-per-year-prodis-plan-to-save-europe-Wxb8QgDthVDdxKswxevXeM/pagina.html.
EIF launches a social impact investing fund of funds, 13 avril 2013 :
http://www.eif.org/what_we_do/equity/news/2013/social_impact_accelerator.htm.

5. LA VOIX DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES

5.1. ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL : QUEL AVENIR POUR LE TRAVAIL ?

En vue de son centième anniversaire, l'Organisation internationale du Travail (OIT) a mis en place en août 2017 une commission mondiale sur l'avenir du travail dont la mission consiste à fournir une base analytique nécessaire à la poursuite de la justice sociale au XXIe siècle. En septembre 2017, l'OIT a publié un « Rapport initial pour la Commission mondiale sur l'avenir du travail », qui donne un aperçu des mégatendances œuvrant à la transformation du monde du travail. Son but est également d'alimenter une discussion constructive. Le rapport initial est composé de quatre chapitres : le chapitre 1 présente un aperçu des grandes tendances touchant le monde du travail d'aujourd'hui. Le chapitre 2 se penche sur le sens du travail pour les individus et la société. Le chapitre 3 examine la façon dont la technologie et autres tendances influent sur la création d'emplois. Le chapitre 4 porte sur l'organisation du travail et la production. Enfin, le chapitre 5 traite de la gouvernance du travail.

Référence :

Rapport initial pour la Commission mondiale sur l'avenir du travail, OIT, Genève, 21 septembre 2017 :
http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---dgreports/---cabinet/documents/publication/wcms_591503.pdf.
Inception Report for the Global Commission on the Future of Work, WTO, Geneva, 21 september 2017:
http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---dgreports/---cabinet/documents/publication/wcms_591502.pdf.